



Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé

Groupe de travail « Trali et surcharges » de la commission nationale d'hémovigilance

Missions

Le groupe de travail est chargé :

- De valider, au cas par cas, les déclarations d'effets indésirables receveur classés comme étant des trali ou des surcharges ;
- De conduire toute analyse rétrospective sur les cas d'effets indésirables receveurs, classés comme étant des trali ou des surcharges, afin de mieux connaître la place de ces deux effets indésirables dans la morbidité transfusionnelle ;
- D'élaborer tout document d'aide à l'identification et à la déclaration des cas d'effets indésirables receveurs classés comme étant des trali ou des surcharges ;
- De modéliser le risque ;
- De proposer, le cas échéant, des mesures pertinentes de prévention.

Les membres du groupe de travail sont nommés pour une période de trois ans.

Textes de référence :

- Décision du 17 juillet 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail Trali et surcharges

Nomination

Président : M. Yves OZIER

Vice-président : M. Philippe RENAUDIER

Membres

M. Philippe AGUILON
Monsieur Cyril CALDANI
Madame Nathalie CANIVET
Monsieur Patrick FABRIGLI
Monsieur Paul Michel MERTES
Monsieur Jean-Yves MULLER
Monsieur Yves OZIER
Monsieur Yves PIQUET
Monsieur Philippe RENAUDIER
Madame Claire RIEUX
Monsieur Mahdi TAZEROUT
Madame Catherine TROPHILME

Textes de référence :

- Décision DG n° 2011-29 du 9 mars 2011 portant nomination au groupe de travail « trali et surcharges », à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé